RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BETHUNE

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 03.21.68.72.00

GIE COMID

1115 AVENUE DE LA LIBERATION
CENTRE COMMERCIAL CORA
62700 BRUAY LA BUISSIERE

V/REF :
N/REF : 80 C 2 / 2006-A-504

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BETHUNE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 16/02/2006, SOUS LE NUMERO 2006-A-504,

P.V. d'assemblée du 19/09/2005
attestation du président du CA DU 18/11/05
Modification des membres du GIE

CONCERNANT LA SOCIETE

C O M I D
Groupement d'intérêt économique
RTE NATIONALE - HYPERMARCHE CORA
62700 BRUAY LA BUISSIERE

R.C.S. BETHUNE 319 862 900 (80 C 2)

LE GREFFIER

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

A504

COMID

Groupement d'Intérêts Economique
Régi par l'Ordonnance du 23/09/1967
Siège Social : HYPERMARCHE CORA
1115 Avenue de la Libération – 62700 BRUAY LA BUISSIERE
RCS BETHUNE C 319 862 900

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2005 A 10 HEURES 45

Etaient présents :

- Monsieur Michel VAILLANT - Président
- Madame Joëlle VAILLANT - Administrateur
- Monsieur Jean-Marie DENOYELLE - Administrateur
- Monsieur Xavier MIENCE - Administrateur
- Monsieur Jean-Pierre QUILLIOT - Administrateur

- Monsieur Jean-Luc HAIGNERE - PHARMACIE
- Madame Véronique DENOYELLE – TOP CHAUD
- Monsieur Hervé DELBARRE - PRESSING
- Monsieur Dali AGNOL - CLEOR

Représentés :

- SARL FABIEN COIFFURE par Monsieur Michel VAILLANT
- MISTER MINIT par Monsieur Jean-Marie DENOYELLE
- OBAÏBI par Madame Laurence TIROT
- NOCIBE par Madame Anne CAES
- Madame Carole GUILBERT par Madame Anne CAES
- Monsieur René BOURGEOIS par Madame Anne CAES
- Monsieur Lionel THOMAS par Madame Joëlle VAILLANT
- Monsieur GOV par Monsieur Hervé DELBARRE

Absents non excusés :

- PHOTO STATION
- JENNYFER

Les Adhérents du Groupement COMID, GIE régi par l'ordonnance du 23 septembre 1967, dont le siège social est à BRUAY LA BUISSIERE (62700) – Centre Commercial CORA, se sont réunis au dit siège, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation qui leur a été faite par lettres recommandées en date du 31 Août 2005 envoyées par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel VAILLANT, Président du Conseil d'Administration du Groupement.

Monsieur Jean-Luc HAIGNERE et Monsieur Hervé DELBARRE, les deux adhérents présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Il est ici précisé que l'article 13 des Statuts du Groupement précise que chaque membre de l'Assemblée dispose d'une voix pour lui-même et d'autant de voix qu'il représente d'autres membres, sans pouvoir excéder un total de quatre voix.

Madame Lydie LAVERSIN est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Adhérents présents ou représentés sont un nombre de 12 représentants plus de 85 % des Adhérents du Groupement.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée, par application de l'article 15 des Statuts du Groupement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'Assemblée :

* la copie des lettres de convocation adressées aux Adhérents du Groupement ;
* les récépissés postaux d'envoi de ces lettres ;
* la feuille de présence de l' Assemblée ;
* les pouvoirs des Adhérents représentés par des mandataires ;
* le rapport du Conseil d'Administration et le texte des résolutions proposées ;
* une copie des statuts du Groupement.

Le Président rappelle ensuite que les Administrateurs se sont réunis en Conseil d'Administration le Mercredi 31 Août 2005 afin de délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'administration ;
2. Demande d'adhésion SARL ESTA III ;
3. Modification statutaire du règlement intérieur (Horaires)
4. Questions diverses ;
5. Pouvoir et publicité à donner au Président.

Monsieur le Président donne alors lecture de son rapport et de la résolution proposée.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Après en avoir délibéré, il est mis aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président, Monsieur Michel VAILLANT fait lecture du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du mercredi 31 Août 2005 afin de donner pouvoir au Président de convoquer l'assemblée générale sur les questions suivantes :

1. Rapport du conseil d'administration ;
2. Demande d'adhésion SARL ESTA III ;
3. Modification statutaire du règlement intérieur (Horaires)
4. Questions diverses ;
5. Pouvoir et publicité à donner au Président.

DEUXIEME RESOLUTION

- DEMANDE D'ADHESION DE LA SARL ESTA III

Le Président, Monsieur Michel VAILLANT, fait savoir qu'il à modifiée la deuxième motion en rédigeant comme suit :
L'assemblée extraordinaire prend acte de la demande d'adhésion de la

SARL ESTA III
Registre du commerce en cours
Siège social : Centre Commercial CORA à BRUAY LA BUISSIERE (62700)

Sous réserve de conformité de l'attribution du bail afférent à cette cellule par le Syndic liquidateur Maître SOINNE et le juge commissaire.
Sous réserve du parfait encaissement

- des dépôts de garanties
- droits d'entrée au GIE fixés conformément aux statuts et divers conseils d'administration
- droits fixes d'assemblée
- des appel de charges et de budget publicitaire
- le Président du Conseil d'Administration est chargé de fixer la date d'admission après levée des réserves ci-dessus et après reçu de l'extrait du registre de commerce.

Le Président, Monsieur Michel VAILLANT, dépose sur le bureau copie du fax de la SARL SOINNE document qui permet la vente du fonds de commerce au profit de la société L'ESTA III en substitution de Monsieur TISON.

Le Président, Monsieur Michel VAILLANT, rappelle que la société L'ESTA III est en cours d'immatriculation et qu'il à reçu en dépôt environ 26.000 euros en chèques de Monsieur Christian RICHARD.

Le Président, Monsieur Michel VAILLANT, met à disposition de l'assemblée :

- le plan d'aménagement de la cellule ;
- les photographies d'ambiance d'un établissement déjà ouvert ;
- les trois factures proforma du GIE COMID soit : - droit d'entrée
 - frais d'assemblée
 - dépôt de garantie

Madame Véronique DENOYELLE demande pour la mise en conformité. Ceci sera fait en même temps que les travaux.

Avant de voter, le Président, Monsieur Michel VAILLANT demande à l'assemblée si elle désire le vote à bulletin secret, les adhérents présents ou représentés décident de ne pas voter à bulletin secret mais à mains levées.

L'assemblée passe donc au vote :

Ancienne Motion :

Cellule 167 m² précédemment occupée par Monsieur PIERRACHE

Néant

Nouvelle Motion :

SARL ESTA III
Registre du commerce en cours.
Siège Social : Centre Commercial CORA – 1115 Avenue de la Libération à BRUAY LA BUISSIERE (62700)
167 M²
Cafétéria, Brasserie, Sandwichs, Jeux instantanés et de grattage

La motion est soumise au vote

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

- MODIFICATION STATUTAIRE DU REGLEMENT INTERIEUR (HORAIRES)

Le Président, Monsieur Michel VAILLANT, rappelle que l'hypermarché CORA à modifié ses horaires d'ouvertures et de fermetures.

Il fait lecture de l'ancienne rédaction des statuts :

- Le centre commercial sera ouvert au public Le lundi de 14 heures à 22 heures
 Du mardi au samedi inclus, il sera ouvert de 10 heures à 22 heures.

Le Président, Monsieur Michel VAILLANT, propose de changer la rédaction du texte des horaires dans les statuts.
Le Président, Monsieur Michel VAILLANT, expose aussi le problème de l'éclairage des cellules. Il fait part de son souhait que toutes les vitrines des cellules de la galerie marchande soient éclairées dès 8 heures 30 en même temps que l'ouverture de l'hypermarché et que les minuteries soient réglées de 8 heures 30 à 21 heures (note d'information du 19 août 2005) et de mettre en pratique dès ce 19 septembre 2005.

Après un long débat il est rédigé et proposé un texte statutaire :

HORAIRES CENTRE COMMERCIAL CORA – BRUAY

ANCIENNE REDACTION :

Le Centre Commercial sera ouvert au public Le lundi de 14 heures à 22 heures
Du mardi au samedi inclus, il sera ouvert de 10 heures à 22 heures.

NOUVELLE REDACTION :

Le Centre Commercial sera ouvert au public Du Lundi au samedi inclus, il sera ouvert de 8 heures 30 à 21 heures

L'assemblée générale du GIE COMID accorde une dérogation permanente à ses horaires soit :

- autorisation de ne point être ouvert de 8 heures 30 à 9 heures 30
- autorisation de ne point être ouvert de 20 heures à 21 heures

toute autre dérogation entre 9 heures 30 et 20 heures devra faire l'objet d'une demande écrite qui devra être acceptée par l'assemblée générale. En tout état de cause, tout accord pourra être révocable par simple injonction du Président du Conseil d'Administration.

Dès l'ouverture des portes du Centre Commercial CORA, les commerces qui pratiquent la dérogation permanente devront en tout état de cause avoir leurs vitrines et ou l'intérieur de leur magasin suffisamment éclairé.

Le Président du Conseil d'Administration à tous pouvoirs afin d'évaluer l'intensité de cet éclairage et éventuellement de faire procéder à leur modification.

Avant de voter, le Président, Monsieur Michel VAILLANT demande à l'assemblée si elle désire le vote à bulletin secret, les adhérents présents ou représentés décident de ne pas voter à bulletin secret mais à mains levées.

L'assemblée passe donc au vote

DEUX ABSTENTIONS : - MISTER MINIT représenté par Monsieur Jean-Marie DENOYELLE
- Monsieur GOV représenté par Monsieur Hervé DELBARRE

MOTION ADOPTEE PAR DIX MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES QUI ONT ACCEPTE CETTE NOUVELLE MOTION

- POUVOIR, PUBLICITE

L'assemblée générale extraordinaire des adhérents délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte rendu qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

LE PRESIDENT **LA SECRETAIRE**

LES SCRUTATEURS

GIE COMID
Mr Michel VAILLANT
Centre Commercial CORA
1115 Avenue de la Libération
62700 BRUAY LA BUISSIERE

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Michel VAILLANT, Président du Conseil d'Administration du GIE COMID Centre Commercial CORA à BRUAY LA BUISSIERE.

Atteste par la présente et conformément au compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2005 et la deuxième résolution, après levée des réserves et après avoir reçu l'extrait du registre des commerces, le Président du Conseil d'Administration du GIE COMID fixe la date d'entrée au GIE de la SARL ESTA III au 1er Octobre 2005.

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bruay la Buissière,
Le 18 novembre 2005

Le Président du Conseil d'Administration,
M. VAILLANT